

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 2024\_62 - OBJET : Marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de l'Ecole Paul Doumer - Lot n°6 : Cloisons/Doublage/Faux-plafonds - Avenant n°4

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 10 juin 2024,

**RAPPELLE** que dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de l'Ecole Paul Doumer, il a été lancé un marché de travaux par lot séparé.

Par décision du maire n°2020\_55 du 10/07/2020 a été attribué le « lot n°6 : Cloisons/Doublage/Faux-plafonds » à la société ISO9, pour un montant de 473 750,00 €HT.

Par décision du maire n°2020\_107 du 24/11/2020 a été conclu un avenant n°1 dont l'incidence financière est la suivante 12 905,00 € HT soit 15 486,00 €TTC, soit une plus-value de 2,72% par rapport au montant initial du marché.

Par décision du maire n° 2023\_33 du 23/03/2023 a été conclu un avenant n°2 qui abroge la clause de sauvegarde prévue à l'article 3.2 – Variation des prix du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Par décision du maire n°2023\_35 du 30/03/2023 a été conclu un avenant n°3 dont l'incidence financière est la suivante 17 174,87€ HT soit 20 609,84 €TTC, soit une plus-value de 3,63% par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché a été ramené à 503 829,87 €HT soit 604 595,84 €TTC.

Des modifications dans les prestations de la SAS ISO9 ont été apportées en plus et moins-values telles que :

Plus-value	€HT
Devis N°24-0220-5 / TS5 - Bâtiment G - Réalisation de chevêtres dans faux plafonds 600X600 pour la pose des cassettes de chauffage en plafond – 8 unités	1 720,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment G - Fournitures et pose de trappes 600X600 - 17 unités Ce poste concerne la réalisation de trappes pour la maintenance des cassettes de chauffage en plafond.	2 635,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment G – Habillage bâti support local G04 – 1 unité	257,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment G – Faux-plafond démontable G04 - 4,14 m <sup>2</sup>	227,70
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment G – Cloisons supplémentaires - 45 m <sup>2</sup>	2 070,00

Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment G - Repose de l'isolant en plafonds et fourniture de complément	2 550,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment E - Réalisation de chevêtres dans faux plafonds 600X600 pour la pose des cassettes de chauffage en plafond – 7 unités	1 505,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment E - Fournitures et pose de trappes 600X600 - 14 unités Ce poste concerne la réalisation de trappes pour la maintenance des cassettes de chauffage en plafond.	2 170,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment E – Plafond coupe-feu dans la circulation – 58 m <sup>2</sup>	2 610,00
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment E – Contre cloison coupe-feu dans la continuité des cloisons – 99 m <sup>2</sup>	6 435,00
<b>Total plus-value</b>	<b>22 179,70</b>

<b>Moins-value</b>	<b>€HT</b>
Devis N°22-0729-3 / TS3 - Bâtiment G – Poste II.3.2.1 - Cloisons en plaques de plâtre spécifiques de 98 mm d'épaisseur à parement standard - 18 m <sup>2</sup>	828,00
<b>Total moins-value</b>	<b>828,00</b>

Ces modifications engendrent une plus-value de 4,51% par rapport au montant initial du marché, soit une plus-value totale de 10,86%.

**DECIDE**, en conséquence, de conclure un avenant n°4 avec la société ISO9 dont l'incidence financière est la suivante : 21 351,70 €HT soit 25 622,04 €TTC, portant le montant du marché à 525 181,57 €HT soit 630 217,88 €TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cet avenant sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 17 juin 2024.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAO

